



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LEVROUX**

Séance du 18/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 18 Mars à 18:30, le Conseil syndical du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Levroux dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Alexis Rousseau-Jouhennet, Président dudit Syndicat.

Date de la convocation : 11/03/2024 (envoi et affichage).

Présents : M. ROUSSEAU-JOUEHNET Alexis, Président, Mmes : AUGER Jacqueline, LEMORT Cécile, PREVOST Michèle, MM : BRIENT Michel, PERROT Dominique, PINAULT Thierry, PROT Jean-Jacques, VALIGNON Dominique

Absent(s) ayant donné procuration : MM : PINOTEAU Jean-Philippe à M. PROT Jean-Jacques, SEMION Michel à M. ROUSSEAU-JOUEHNET Alexis
Absent(s) : M. JOBCZYK Cédric

A été nommé(e) secrétaire : Mme PREVOST Michèle.

Acte rendu exécutoire après :
- dépôt en Préfecture de l'Indre et
- publication/notification.

Adhésion au groupement de commandes " PÔLE ENERGIE CENTRE " avec le SDEI pour l'achat d'électricité et de gaz naturel – Délibération n° 2024_05

Le Comité syndical

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,
Vu le code de la commande publique,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Levroux (SIAEP) a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achats d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que le SIAEP de Levroux, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la collectivité sera informée du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Entendu l'exposé et après délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité :

DÉCIDE de l'adhésion du SIAEP de Levroux au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, et les services associés,

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par M. le Président pour le compte de la collectivité dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,

PREND acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du SIAEP de Levroux, et ce sans distinction de procédures,

AUTORISE M. le Président à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,

AUTORISE M. le Président à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison du SIAEP de Levroux,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,

S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes,

AUTORISE M. le Président à signer cette convention au nom du SIAEP de Levroux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président,
Alexis Rousseau-Jouhennet



The stamp is circular with the text "SYNDICAT INTERCOMMUNAL" around the top edge and "Mairie de LEVROUX (Indre)" in the center. There are two small stars on either side of the text "Mairie de LEVROUX".

La Secrétaire,
Mme PREVOST Michèle

